

# Les politiques font ce qu'ils veulent des idées et suggestions des experts

■ Plusieurs spécialistes invités à livrer avis et propositions aux élus se plaignent du mépris de ceux-ci pour leur travail.

Lundi, les membres de la commission de réforme du Code pénal, Damien Vandermeersch, avocat général à la Cour de cassation et professeur d'université, et Joëlle Rozie, prof à Anvers, annonçaient qu'ils jetaient l'éponge, estimant que l'avant-projet approuvé par le gouvernement était "dénature" et contraire sur plusieurs points fondamentaux à leurs convictions (*La Libre Belgique* du 11/9).

Réponse du ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V): "Les modifications apportées par le gouvernement au projet sont limitées. Mais il reste une différence entre un projet scientifique et une proposition du gouvernement."

Cette différence, les experts les comprennent et les admettent. Mais ce qui en a échaudé plus d'un, c'est le mépris avec lequel leur travail a parfois été traité par ceux-là mêmes qui leur avaient confié une mission.

Lundi, Damien Vandermeersch nous disait sa lassitude de voir ce qui reste des avis que lui et nombre de ses collègues sont régulièrement invités à produire sur des projets ou propositions de loi. "On nous

invite officiellement à la Chambre, on nous écoute poliment et on s'assoit le plus souvent sur nos remarques ou suggestions." Idem lors de réunions intercabineaux qui voient débarquer des technocrates dont ne sait trop quelle est leur connaissance des dossiers.

## La colère du professeur Boularbah

Ce sentiment, le professeur de droit judiciaire à l'ULB et l'ULiège Hakim Boularbah l'avait exprimé sans ambages, en 2015 déjà, alors que le projet de réforme de la procédure civile, concocté par Koen Geens était en discussion à la Chambre. Avec d'autres experts invités à des auditions par la commission Justice, il s'était plaint que sa contribution au débat n'ait servi à rien.

À *La Libre*, il avait déclaré que, malgré un emploi du temps chargé, il avait accepté de consacrer une matinée à son audition qu'il avait soigneusement préparée. Hakim Boularbah disait comprendre que certaines options prises par le gouvernement aient répondu à des impératifs à caractère politique. "Mais, ajoutait-il, des remarques techniques ont été formulées par plusieurs experts qui n'étaient pas des fous furieux. Elles avaient pour but d'améliorer le texte, pas de le saborder. On les a pourtant balayées d'un revers de main." M. Boularbah nous avait confié qu'il n'entendait pas renouveler

l'expérience: "J'ai travaillé pour rien. Je n'ai plus envie de jouer dans une pièce de ce type, de servir d'alibi au gouvernement. Si l'on m'appelle encore, je dirai non."

## Le malaise de Paul Martens

Plus près de nous, le projet du ministre de l'Économie, Kris Peeters (CD&V) sur l'indemnisation des victimes des attentats du 22 mars 2016 avait été jugé "contraire aux recommandations de la commission d'enquête parlementaire". Par qui? Par Paul Martens,

ancien président de la Cour constitutionnelle désigné comme expert auprès de la commission. Son malaise avait été partagé par certains députés. "Si l'on ne sert à rien, on peut arrêter la commission de suivi", avait lancé Laurette Onkelinx (PS).

## Pour la N-VA, les experts exagèrent

Pour en revenir à la démission de M<sup>me</sup> Rozie et M. Vandermeersch, le CDH a épinglé, mardi, "le fossé qui sépare les annonces du ministre Geens des textes qu'il dépose". Selon le député Christian Brotcorne, le gouvernement "privilégie toujours le sécuritaire et la répression". Même tonalité au PS, pour qui "aucune réforme engagée par M. Geens n'a aidé à améliorer la justice". Au contraire, la députée Sofie De Wit (N-VA), a jugé que les experts "exagèrent".

J.-C.M.

**"Je n'ai plus envie de servir d'alibi au gouvernement."**

**Hakim Boularbah**

Professeur de droit judiciaire.